



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E78286

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/2008  
20 000

Raison sociale : A. GRANGE & FILS

ZONE ARTISANALE LE FLACHER  
07340 FELINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUBENAS

Siret : 503 462 897 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8208146

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7355758204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7355758204

Téléphone : 04 75 34 83 47

Portable : 06 72 86 01 37

Fax :

Site Internet : www.grange-plombier-felines.fr

E-mail : contact@grange07.fr

Responsabilité légale :

GRANGE SYLVAIN CO-GÉRANT / GRANGE CYRIL CO-GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	01/04/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/02/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	08/02/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.